



Bornes de mesure de temps pour l'épreuve de kart électrique de 50 mètres départ arrêté

1.1 Le demandeur

- L'Association e-Kart <http://www.e-kart.fr>
- Nom : Thierry LEQUEU
- E-mail : thierry.lequeu@gmail.com
- Adresse : 152 rue de Grandmont – 37550 SAINT AVERTIN
- Portable : 06 89 73 80 58

1.2 Présentation

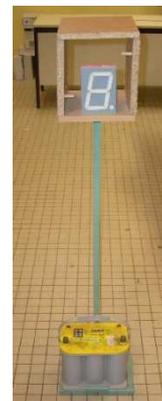
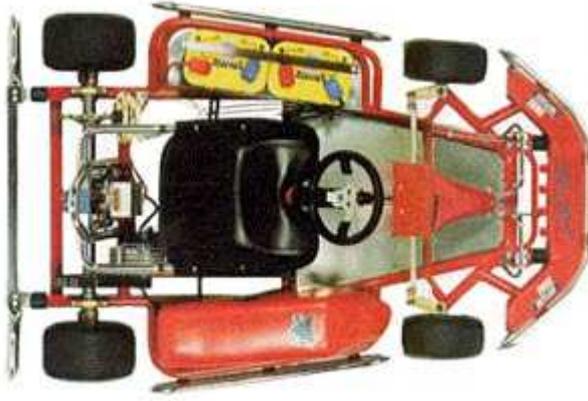
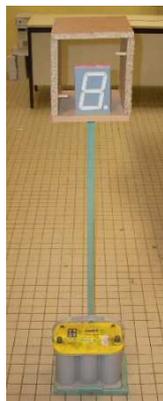
L'épreuve de « 50 mètres départ arrêté » est une des épreuves du challenge pédagogique e-Kart. Elle met en évidence les performances en termes d'accélération des karts électriques. Il faut parcourir une distance de 50 mètres en un minimum de temps, le kart étant arrêté au départ.

Un système électronique de chronométrage doit être élaboré, avec deux bornes : une pour le départ et une pour l'arrivée. On raisonne sur des bornes capables de traiter 2 karts, un de chaque côté de la borne, avec une option pour fonctionner avec un seul kart.

La borne de départ dispose aussi d'un système de signalisation (feux rouge, orange et vert) pour donner le départ qui doit être synchronisé et/ou commandé par le commissaire de départ qui tient le drapeau.

Un système de faisceau détecte la position des karts et permet de gérer les faux départs sur la borne de départ et de mesurer la vitesse de passage sur la borne d'arrivée.

Plus d'information sur <http://www.thierry-lequeu.fr/data/DATA337.HTM>
rubrique « La borne de mesure de temps et de vitesse »



Copyright © <http://www.kartelec.com>